

Corinne Bernard
*Conseillère Régionale,
Vice-présidente du Parc Naturel Régional du Vercors*

Patrick Boudol, Nathalie Terrier
Conseillers Municipaux à St Andéol

Benoît Gonsolin
Conseiller Municipal à Château-Bernard

Monsieur Eric LE DOUARON

Préfet de l'Isère
Place de Verdun

38000 GRENOBLE

Monsieur le Préfet,

Vous allez être – ou vous avez été- sollicité dans les prochaines semaines pour autoriser ou non une nouvelle course automobile intitulée « Rallye automobile du Balcon Est » organisée par Lanchâtre Omnisport, un Club de la commune de Miribel Lanchâtre, les 27 et 28 octobre 2012, avec essais les 25 et 26. Ce même club organise déjà une course de côte, chaque printemps, sur cette même commune.

Les organisateurs de ce nouveau rallye automobile ont consulté les maires des communes traversées (Château-Bernard, Miribel-Lanchâtre, Saint-Andéol -en zone Natura 2000-, Saint-Guillaume et Gresse en Vercors) qui se sont, à priori, déclarés favorables à cette manifestation.

Excepté sur St Andéol les conseillers municipaux n'ont été, ni avertis, ni consultés.

Le Maire de Saint Andéol a cependant demandé à ce que le tracé n'emprunte pas le cœur du village.

Nous, élus, soucieux du respect des engagements, estimons que ce nouveau projet, organisé dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Vercors, est territorialement incohérent dans le contexte actuel.

En effet, nos communes se sont toutes expressément engagées, avec le Parc, la Région et le Département dans des programmes et des plans d'actions visant à engager ce territoire « Balcon Est » reconnu comme naturel et sensible dans une logique de développement durable :

- Signature de la Charte 2008-2019 du Parc Naturel Régional du Vercors par laquelle ces communes s'engagent « à privilégier les activités non motorisées » (p. 23) et à « ne pas encourager les manifestations sportives motorisées » (p. 28)
- Développement d'un tourisme doux sur le Balcon Est (avec notamment un Balcon Est à trois niveaux de voies douces dont la route départementale, voir à ce sujet le dossier en p. 3 du n° 62 du Journal du Parc)
- Adhésion à une démarche éco-touristique de la Région Rhône-Alpes et au projet de territoire « Agenda 21 » qui sera repris par la nouvelle Communauté de Communes du Trièves (point 1.2.1 des nouveaux statuts.)

Nous pensons que cette course automobile serait de nature à gripper voire stopper cette dynamique territoriale qui a nécessité du temps et de l'énergie. Cela générerait beaucoup de confusion auprès des acteurs actifs vers un changement des pratiques.

Nous ne nous étendrons pas sur les problèmes évidents de sécurité que cela pose pour les habitants (en particulier les plus petits). Nous nous rappelons cependant que, dans le passé, à l'occasion du passage du Rallye de Monte Carlo, nombre de pilotes « en herbes » venaient, bien en amont de la date du passage, se chronométrer (en toute illégalité évidemment) sur les tracés.

Nous pensons que nombre d'habitants et de visiteurs occasionnels attachés au côté sauvage et préservé de notre contrée désapprouveront cette nouvelle manifestation motorisée comme le Parc Naturel Régional du Vercors qui a émis, récemment, un avis défavorable.

Enfin, d'un point de vue plus général, les initiatives gouvernementales (Grenelle 1 et 2) sont une impulsion forte donnée aux citoyens via les acteurs, associations, collectivités pour agir durablement sur nos comportements afin de diminuer les nuisances environnementales de l'activité humaine.

Nous avons vécu, au début de l'hiver 2011-2012, la plus longue période de pic de pollution sur l'agglomération grenobloise dont le plus fort contributeur est la trop forte circulation automobile.

Nous avons tous conscience qu'il faut réduire, autant que faire se peut, l'utilisation de nos voitures en modifiant nos comportements vis à vis de celles-ci.

Communiquons dans ce sens et n'offrons pas une nouvelle vitrine à l'automobile qui pourrait associer, à tort, la voiture à une pratique nature !

Au moment de prendre votre décision, nous vous remercions de tenir compte de ces quelques éléments afin d'affirmer la volonté de cohérence territoriale, dont vous, représentant de l'Etat, êtes le garant.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Fait le 1 Février 2012

Corinne Bernard,
Nathalie Terrier,
Patrick Boudol,
Benoît Gonsolin